

## Besoin d'aide ?

Vous avez des questions, vous n'êtes pas à l'aise avec Internet, vous ne disposez pas d'une connexion Internet, des outils numériques nécessaires :



**La Ville de Mulhouse est à votre écoute et vous propose un accompagnement**



**Par téléphone** au 03 89 32 58 72, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h



**Par e-mail** : [Inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr](mailto:Inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr)

**D'autres structures peuvent aussi vous accompagner :**



**France services**

L' Espace France Services Drouot-Barbanègre  
67 rue de Sausheim, tél. 03 69 77 77 24

L'Espace France Services Coteaux  
25 rue Mathias Grünewald, tél. 09 82 29 82 90

**Direction de l'Éducation, Ville de Mulhouse**  
11 av du Président Kennedy - 03 89 32 58 72  
[Inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr](mailto:Inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr)

**NOUVEAU!**



# Inscriptions en ligne pour la rentrée scolaire 2021

La Ville de Mulhouse met à votre disposition un nouveau service en ligne pour inscrire votre enfant en école maternelle ou élémentaire publique pour l'année scolaire 2021/2022.

**Inscription en élémentaire (CP)  
du lundi 8 au au dimanche 21 février**

**Inscription en petite section de maternelle (enfant né en 2018)  
du lundi 22 février au dimanche 14 mars**

**[e-services.mulhouse-alsace.fr](https://e-services.mulhouse-alsace.fr)**  
rubrique inscriptions scolaires



*Plus besoin de se déplacer, pas de contrainte horaire !*

L'inscription de votre enfant en maternelle (petite section) ou en élémentaire (CP) n'est pas automatique.

## Inscription en ligne, pour qui ?

- **Pour les enfants scolarisés en grande section de maternelle**  
Inscription en école élémentaire (CP) du 8 au 21 février 2021.
- **Pour les enfants nés en 2018**  
Inscription en école maternelle (Petite Section) du 22 février au 14 mars 2021.

- L'inscription scolaire doit être faite par la ou les personnes détentrices de l'autorité parentale.
- La scolarisation est obligatoire pour les enfants dès l'âge de trois ans.

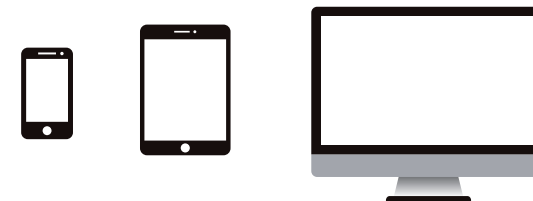
## Inscription en ligne, comment ?

### 1 Préparez les pièces justificatives nécessaires en format PDF (documents scannés) ou photos lisibles (prises avec votre téléphone portable).

- pièce d'identité (CNI, passeport ou carte de séjour) du détenteur de l'autorité parentale
- livret de famille ou extrait original de l'acte de naissance avec filiation de l'enfant à inscrire
- justificatif de domicile de moins de trois mois (facture ou attestation d'abonnement de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphonie fixe/internet, contrat de location d'un bailleur social).

**Pour des demandes de dérogation ou des situations particulières, des justificatifs supplémentaires sont demandés :**

- Pour les gardiennes : attestation de gardienne (disponible sur la plateforme ou sur le site internet de la Ville), justificatif de domicile de moins de trois mois de cette personne, justificatif d'activité professionnelle du/des parent(s) (attestation employeur...).
- Pour les demandes de dérogation : le formulaire rempli (disponible sur la plateforme)
- Pour les situations particulières : attestation d'hébergement d'un particulier ou d'un centre d'accueil (demandeurs d'asile, aide à l'enfant), d'un certificat médical d'un spécialiste ou d'un centre hospitalier.



- 2 Connectez-vous via un ordinateur, une tablette, un smartphone sur le site Internet [e-services.mulhouse-alsace.fr](http://e-services.mulhouse-alsace.fr)**  
→ Si vous avez déjà un compte, connectez-vous puis rendez-vous sur l'espace Inscriptions scolaires.  
→ Sinon, créez votre compte à l'aide d'une adresse mail et d'un mot de passe, puis rendez-vous sur l'espace Inscriptions scolaires.
- 3 Remplissez le dossier d'inscription en suivant les instructions et ajoutez les pièces justificatives nécessaires.**  
**! Tout dossier incomplet et/ou non remis dans les délais ne sera pas traité en priorité.**
- 4** Une fois le dossier rempli et seulement si la situation le nécessite, un rendez-vous vous sera proposé : le rendez-vous aura lieu à la Direction de l'Éducation, 11 av du Président Kennedy.  
Possibilité de prendre rendez vous via le site Internet [e-services.mulhouse-alsace.fr](http://e-services.mulhouse-alsace.fr)
- 5 A la fin de votre inscription vous recevez un code à noter et à garder.** Il vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier. Vous recevrez également un mail récapitulatif de votre demande.

## Et après l'inscription en ligne ?

**Début mai, vous recevrez par courrier postal l'affectation scolaire de votre enfant.** L'inscription définitive sera à faire auprès de l'école d'affectation selon les modalités figurant dans le courrier.